

Image not found or type unknown



Contrat de prestation de services à la personnes

Par **ANAROM**, le **20/03/2015** à **15:35**

Bonjour,rnrnJ'ai signé le 06/04/2010 un contrat de services d'aide à la personne pour une durée de un an.rnAujourd'hui, je souhaite mettre fin au contrat et cela ne se passe pas bien.rnJ'ai remarqué que dans les conditions générales de l'offre, il n'était précisé que ledit contrat était reconduit par tacite reconduction.rnCela signifie t-il qu'il est obsolète depuis 2011 ?rnMerci de votre réponse.rnBien cordialement.

Par **moisse**, le **20/03/2015** à **15:41**

Bonsoir,rnQuel est donc ce type de contrat, avec qui l'avez vous signé et en tant que quoi exactement ?rnEn droit du travail il n'existe pas de contrat reconductible par accord tacite.

Par **ANAROM**, le **20/03/2015** à **18:30**

Bonsoir,rnrnMerci de votre réponse.rnIl s'agit d'un contrat signé entre une entreprise d'aide à la personne et moi même dans le cadre d'une prestation de compensation de handicap financé partiellement par le Conseil Général.rnLe contrat précise les besoins et attentes du bénéficiaire, les conditions tarifaires et les modalités de règlement.rnEn annexes figurent les conditions générales de l'offre mais je n'ai pas vu que le contrat était reconductible par accord tacite contrairement à ce que soutient la gérante de la société.rnrnDans l'attente.rnrnBien cordialement.